

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Présents : André BOIS, Murielle GARCIA, Thomas LEFRANCO, André ROCHAS, Alain SABY, Emilie BOCQUET, Mireille GOUMAS, Sylvie PAQUET.

Excusés : Mireille VEYRON (pouvoir André BOIS)

Absentes : Sylvie BERTHET

Date de la convocation : Mercredi 5 Décembre 2018

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCO

ORDRE DU JOUR :

1) Objet : Mise en place RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des données « RGPD » est applicable depuis le 25 mai 2018. Ce règlement a vocation à s'appliquer à toutes les entités qui collectent, conservent ou traitent des données à caractère personnel. Le RGPD a pour objet de définir les responsabilités des entités qui collectent et conservent des données à caractère personnel et régir les traitements mis en place par ces entreprises pour gérer ces données.

La société MOSAÏC assure la mise en conformité et propose de réaliser :

- Un audit RGPD, une externalisation du DPO (MOSAÏC devient DPO), fournit et met en place des solutions de sécurisation.

Le coût de l'audit s'élève à 800.00 € H.T. Il intègre l'établissement du registre, le plan d'action, la feuille de route.

Le coût du DPO externalisé (4 interventions par an) s'élève à 500.00 € HT/an. Il comprend le rôle de DPO externalisé, l'assistance en cas de contrôle CNIL, l'assistance en cas de violation des données.

Après débat, le conseil approuve :

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

2) Objet : Convention médiation préalable obligatoire (M.P.O). CDG 73

Ce dispositif est destiné à prévenir et résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur. Les avantages de la M.P.O sont nombreux : résoudre plus rapidement les différends avec les agents, éviter des procédures contentieuses longues et à l'aboutissement incertain et faciliter le dialogue interne.

Le CDG 73 propose ce dispositif sans coût supplémentaire pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion, mais ce, avant le 31 décembre 2018.

Pour ce faire, le CDG73 demande de délibérer et de signer la convention au plus tard le 31 décembre 2018.

Après débat, le conseil approuve :

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

3) Objet : Compétences eaux pluviales

Point reporté fautes d'informations précises de la part de la CCLA.

4) Objet : Demandes subventions associations

- A) L'association « L'Oreille Droite » a organisé la Balade à Béla qui a rencontré un franc succès auprès de plusieurs communes. Les élèves de l'école de DULLIN ont participé à des concerts gratuits et ouverts à tous dans plusieurs églises. Afin de promouvoir et développer ce concept de concert en 2019, l'association demande une participation financière à hauteur de 300 €.
- B) Le Tennis Club du Lac d'AIGUEBELETTE accueille une trentaine d'enfants sur la commune de NOVALAISE, dont deux enfants de la commune de DULLIN. A ce titre, le club de tennis demande une subvention afin de permettre à ces enfants la pratique de ce sport. La commune a l'habitude d'attribuer 20€ / adhérent, il est donc proposé une subvention de 40€.
- C) L'association AVIE de La Bridoire a assuré l'organisation de la buvette, buffet, animation musicale, et du 1^{er} prix de la « Journée des peintres et artisans en liberté ». Comme convenu par avance, la commune s'était engagée à participer financièrement à cette manifestation. Au vu du compte de résultat, une demande de subvention de 1319 euros est demandée par l'association pour équilibrer cette manifestation.

Après débat, le conseil approuve ces 3 subventions :

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

5) Objet : Adhésion SACEM

La SACEM propose un forfait annuel de droits d'auteur avec deux formules d'abonnement.

Une formule de base à 51.39 € TTC/an et une formule multi-séances à 86.33 € TTC/an.

Après débat, le conseil approuve :

Pour	Contre	Abstention
7	1	1 (Emilie BOCQUET)

6) Objet : Evolution centrales hydro-électriques

Après évocation au conseil municipal du mois de novembre, le maire présente à nouveau le dossier sur les risques de privatisation d'une partie des barrages hydro-électriques français et des conséquences possibles. Il demande un nouvel avis sur l'ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques.

Après débat, le conseil se prononce sur l'ouverture à la concurrence :

Pour	Contre	Abstentions
0	9	0

7) Objet : Tarifs gîtes année 2019/2020

Les tarifs actuels sont valables jusqu'au 30 septembre 2019. Des demandes de réservation étant en cours après cette date, Mireille Veyron présente les propositions suivantes, vu en commission tourisme lundi 10 décembre 2018.

	4 couchages	6 couchages
Séjour 2 nuits charges comprises	150	180
BASSE SAISON semaine du 28/09/2019 au 20/12/2019 semaine du 04/01/2020 au 03/04/2020	205	235
MOYENNE SAISON semaine du 21/12/2019 au 03/01/2020 semaine du 04/04/2020 au 10/07/2020 semaine du 22/08/2020 au 25/09/2020	300	330
HAUTE SAISON semaine du 11/07/2020 au 21/08/2020	420	450

Après débat, le conseil approuve :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	1 (Alain Saby)

Salle des Fêtes

Tarifs proposés à partir du 01 10.2019

	Extérieurs	Dullinois
Location Salle Entière maxi 240 personnes	440 €	190 €
Salle grande salle sans bar maxi 150 personnes	350 €	150 €
Salle du bar maxi 90 personnes	220 €	100 €
Caution	1 000 €	1 000 €

Pour les manifestations payantes des associations dullinoises, la première location est gratuite ; puis le tarif de location est celui applicable aux dullinois.

Pour les autres associations locales : tarif dullinois.

Pour toute utilisation de la salle des fêtes, l'électricité est facturée

EDF : Forfait de 30 € + consommation sur la base de 0.14 en Heures Pleines et 0.08 en Heures Creuses.

Après débat, le conseil approuve :

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

8) Convention abri à sel avec Ayn

Le maire rappelle qu'une convention pour partager l'investissement de la construction d'un abri à sel a été prise le 13/09/2018.

Une erreur de calcul rend cette convention caduque.

La nouvelle convention est présentée.

Après débat, le conseil approuve :

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

9) Divers

- Prévoyance pour les salariés

Information de Lydie Manteau : A titre personnel et individuel, le coût d'une prévoyance est de 25.92€ / mois avec une période de stage d'un an. La commune peut adhérer à une prévoyance « perte de salaires » ; le coût est de 5€ / agent / mois avec effet immédiat pour un contrat labellisé. Dans ce cas, si la commune est adhérente, le coût reviendrait à 13€ / agent / mois (au lieu de 25.92€). Ce choix reste à discrétion des agents, il n'y a pas d'obligation de leur côté de prendre une prévoyance. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Démission 3^{ème} adjointe Déléguée aux finances

Nous avons reçu copie du courrier envoyé par Sylvie Berthet au Préfet qui n'a pas répondu à ce jour.

- Projet mur peint « Le mur des enfants »

Sylvie présente le projet et le devis pour une création partagée avec l'école sur le mur de l'ancien terrain de tennis.

- C.I.E (panneau école)

André Rochas présente les actions prévues du CIE dont la sécurité à Dullin : sécurité autour de la cantine : sens unique, parking. Ils souhaitent mettre en place des panneaux de signalisation routière (sens interdit, obligation de tourner à droite, etc.). ils ont un budget pour cela. Il sera proposé au conseil une aide au financement.

- Bulletin municipal

Sommaire, date de parution, distribution.

Date des vœux du maire : dimanche 20 janvier à 11h

- Mobilisation pour le maintien d'une desserte conséquente des TER à la gare de Lépin
- Info sur un recours gracieux sur un modificatif de PC et d'un recours contentieux sur un PC

Fin du conseil : 22h30

Prochain conseil : 10 Janvier 2019